

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 Septembre 2022

Référence
2022_25

Objet de la délibération
Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Date de la convocation
05/09/2022

Date d'affichage
06/09/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 15 Septembre 2022

Et

Publication ou notification du :
15/09/2022

L' an 2022 et le 9 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent ayant donné procuration : M. BREDART Jean-Luc

Absents : M. MOULINNEUF Michel, M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRINQUET Simone

Objet de la délibération : Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-18, L2122-21,
Madame la Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'adopter les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie. Ces nouveaux horaires ont été définis en fonction de la présence de l'agent administratif recruté en début d'année. Ils représentent une amplitude de 26h30 d'ouverture au public contre 35h auparavant.
Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

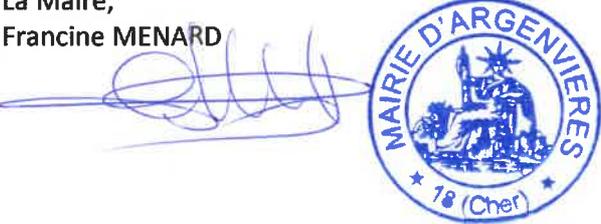
ACCEPTÉ

la modification des horaires d'ouverture au public de la mairie d'Argenvières comme suit :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
- Les mardi et jeudi après-midi de 13h30 à 18h00

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13 Septembre 2022
La Maire,
Francine MENARD



La secrétaire,
Simone TRINQUET

